



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

LE PRESIDENT

Saint-Denis, le 21 décembre 2011

Nos réf. : DAQSS/SBPP - JLH/ML/MLT - 2011/286
Dossier suivi par le Dr Michel LAURENCE
Tél : 01 55 93 71 91

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 13 décembre dernier relatif à la participation du Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes au groupe de travail de la recommandation de bonne pratique (RBP) sur « L'Infirmier(ère) Diplômé(e) d'État seul(e) devant une situation de Détresse Médicale ».

Je tenais à vous informer que la note de cadrage de ce label, demandé par la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU), a reçu un avis défavorable du Comité de validation des recommandations de bonne pratique en septembre 2010. Conformément à cette décision, la HAS n'assure pas l'accompagnement méthodologique de ce travail. Cette RBP ne pourra donc pas bénéficier du label méthodologique de la HAS et son élaboration est sous l'entière responsabilité de son promoteur.

En espérant que ces précisions vous seront utiles,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Professeur Jean-Luc HAROUSSEAU

Monsieur Bruno HUET
Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes
157, rue Legendre
75017 PARIS

Secrétariat : Carmélie MONTES
Tél. : +33(0) 1 55 93 73 88 - Fax : + 33(0) 1 55 93 73 90 c.montes@has-sante.fr